

FLASH INFOS

Sélection INSPECTEUR PRINCIPAL (IPIS) CAPC du 8 mars 2013

Cette CAPC relative à la présentation des résultats de la sélection IPIS était présidée par M. Francis Bonnet, chef de service.

CGC-douanes était représentée par Olivier Gourdon.

Un nombre de candidats et d'admis à la sélection en hausse

Le nombre de candidats a été, cette année, très élevé : 97 inspecteurs se sont inscrits à la sélection contre 74 en 2012 et 73 en 2011. Ce chiffre se rapproche du nombre de candidats des années 2010 et 2009. Alors qu'on pouvait craindre une désaffection vis-à-vis de la sélection d'IP2 il y a quelques années, cette crainte semble désormais s'éloigner.

16 inspecteurs ont été admis à la sélection professionnelle d'IP contre 15 l'année dernière, soit une hausse bienvenue qui reste toutefois très en deçà du nombre d'admis potentiellement autorisé par les ratios d'avancement de grade découlant des plans ministériels de qualification (taux "pro/pro" de 1,5 % s'appliquant sur une population d'inspecteurs de 1613 permettant de promouvoir théoriquement jusqu'à 25 candidats au grade d'IP2).

Même si certaines OS regrettent que l'administration choisisse de ne pas saturer ce taux, CGC-Douanes considère qu'il est nécessaire de **maintenir un niveau de sélection élevé en rapport avec la possibilité d'offrir des postes à responsabilité à chaque admis**, sous peine de dévaloriser les fonctions d'IP. Avec la réduction des effectifs et la diminution du nombre de divisions territoriales, il existe un risque que l'administration soit dans l'impossibilité d'offrir des perspectives de carrière suffisamment attractives aux nouveaux IP faute de débouchés suffisants dans les grades supérieurs, ce qui ne serait bénéfique pour personne.

Par ailleurs, comme l'a relevé M. Bonnet qui était interrogé par une OS sur la différence de politique entre la douane et la DGFiP qui assurerait la promotion de ses inspecteurs jusqu'à saturation du taux, la véritable sélection s'effectue en douane au niveau du grade d'inspecteur principal qui constitue un premier pas vers la carrière de commandement alors qu'elle s'effectue plus tardivement à la DGFiP, les inspecteurs principaux pouvant connaître un déroulement de carrière moins linéaire.

On peut s'étonner que le taux de promotion à l'IPIS de 1,5% (qui n'est jamais saturé) soit un des rares à rester constant en 2013 alors qu'il est prévu de baisser les taux de promotion aux grades d'IR3, d'IR2, d'IR1 et d'IP1, lesquels sont, au contraire, généralement saturés. **Afin de maintenir des possibilités réelles de promotion aux inspecteurs, il serait donc préférable de maintenir en 2013 les taux de promotion pour accéder à la carrière longue**, quitte à adapter le taux de promotion à la sélection d'IP2 à la réalité constatée, soit près de 1%. Ce niveau correspond d'ailleurs à celui retenu par la DGFiP (1,2 % en 2012, 1% en 2013 (projet)).

Taux de promotion par grade en douane (en %)		
grade	2012	2013 (proposition de l'administration)
IP2	1,5	1,5
IP1	4	3,5
IR3	32	30
IR2	34	32
IR1	20	18

Les critères de sélection à l'oral

M. Bonnet a indiqué que la sélection d'IP, et plus particulièrement l'épreuve du grand oral, avait pour but de jauger la personnalité des candidats en excluant des questions très techniques jugées sans intérêt pour sélectionner des futurs cadres supérieurs. Il a ajouté qu'il fallait savoir se montrer curieux à la fois dans les domaines traditionnels de la douane mais aussi en dehors (connaissances interministérielles appréciées).

Pour une évolution des épreuves vers davantage de professionnalisation

CGC-Douanes a réitéré son souhait que soit engagée **une réflexion sur une modernisation des épreuves de la sélection d'IP2** et que soit notamment revue **l'épreuve de culture générale**.

D'abord parce que cette **sélection n'est pas un concours externe** et qu'une épreuve très académique de culture générale de 6 heures ne constitue pas nécessairement le moyen le plus adapté de sélectionner des futurs cadres supérieurs.

Une épreuve consistant en la rédaction **d'une note administrative ou de synthèse à partir d'un dossier** serait certainement plus proche des exercices auxquels un cadre supérieur est régulièrement confronté, ce qui serait un premier pas vers une **professionnalisation des épreuves**. Surtout, cette évolution permettrait sans doute aux candidats de passer moins de temps en révisions car, même bien informés, ils doivent généralement appréhender ou revoir les grandes théories économiques et sociales et "potasser" des ouvrages de culture générale. Or, ces révisions n'ont que peu d'intérêt au regard de leur futur métier et **peuvent décourager des inspecteurs très investis dans leurs fonctions qui n'ont, de ce fait, pas le temps nécessaire à la préparation** (au-delà de la durée du pré-stage).

Surtout, dans la mesure où il existe une **reconnaissance générale des grades obtenus au sein du ministère, voire au-delà**, il serait utile qu'il y ait un **minimum de points communs entre les épreuves des directions** permettant d'accéder au « principalat ». Ainsi, un inspecteur des douanes mis à disposition de l'administration centrale ou de la DGFiP, voire même en détachement, pourra passer une sélection souvent bien plus allégée qu'en douane et se voir reconnaître le grade d'IP2 à son retour dans son administration d'origine. Dans ce contexte, il serait utile **d'alléger les épreuves et de se rapprocher de ce qui se fait dans les autres directions du ministère**. On pourrait ainsi s'inspirer de la réforme de la sélection IP mise en place à la DGFiP afin de professionnaliser davantage les épreuves. (voir à ce sujet le Flash Infos de mars 2012 disponible sur le site CGC-douanes rubrique "flash infos")

Un exemple : les épreuves de la sélection d'IP à la DGFIP

Par arrêté du 2 mars 2011, la DGFIP a réformé le concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal des finances publiques en mettant l'accent sur sa professionnalisation. Ainsi, les épreuves ont été profondément modifiées suite à la fusion DGI – DGCP. Elles se composent désormais de :

2 épreuves écrites d'admissibilité

Epreuve n°1 – durée 5 heures, coefficient 6 : rédaction d'une **note administrative** sur un sujet relatif à l'environnement administratif, économique, financier et social de la DGFIP et pouvant déboucher sur une **formulation d'avis et/ou d'une proposition** en lien avec le sujet. Cette note s'effectue à partir d'un dossier.

Epreuve n°2 – durée 4 heures, coefficient 4 : Epreuve **professionnelle** prenant la forme de réponses à des questions relatives à l'exercice des métiers de la DGFIP, à partir d'un **dossier et/ou de cas pratiques** portant sur, au choix :

- la fiscalité professionnelle ;
- la fiscalité personnelle et patrimoniale ;
- la gestion comptable et l'analyse financière ;
- la gestion publique (Etat et collectivités locales) ;
- la gestion des ressources et l'organisation de la DGFIP.

Le candidat **choisit, le jour de l'épreuve, le sujet** sur lequel il souhaite composer. A noter que, compte tenu de la diversité des métiers exercés dans une direction recomposée suite à la fusion, l'administration permet à chaque candidat de composer dans un domaine qu'il est censé maîtriser.

2 épreuves orales d'admissibilité

Epreuve n°1 – préparation 30 minutes – durée 30 minutes, coefficient 5 : Analyse **d'un cas professionnel**, suivie de réponses à des questions et d'une conversation avec le jury permettant d'évaluer **l'aptitude du candidat à l'exercice de fonctions d'encadrement supérieur**.

Epreuve n°2 – durée 30 minutes, coefficient 5 : L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences et les aptitudes du candidat à exercer ses futures responsabilités. Cet entretien a pour point de départ un **exposé du candidat sur son expérience professionnelle**, d'une durée de 10 minutes maximum. Il se poursuit par un **échange avec le jury destiné notamment à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle** et à apprécier sa **connaissance de l'environnement administratif, économique, financier et social** de la DGFIP.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours transmis au jury après l'établissement de la liste d'admissibilité.

Annexe : Chiffres-clés de la sélection IP des douanes 2013

- Le nombre d'inscrits à la sélection a augmenté de 31% par rapport à 2012 puisque ce sont 97 candidats qui ont déposé un dossier d'inscription en 2013 contre 74 en 2012 et 73 en 2011.

Les inscrits

2013	2012	2011	2010	2009
97	74	73	91	96

- Le nombre de candidats présents aux épreuves a logiquement nettement augmenté puisque ce sont 89 candidats qui ont composé en 2013 contre 63 en 2012.

Les candidats présents aux épreuves

2013	2012	2011	2010	2009
89	63	62	78	84

- Le nombre de femmes inscrites est en nette hausse (37 en 2013 contre 17 en 2012). Elles représentent 38 % des inscrits (37 femmes pour 60 hommes) alors qu'en 2012, elles représentaient seulement 23 % de ceux-ci (17 femmes pour 57 hommes).

Nombre et pourcentage de femmes par rapport au nombre d'inscrits

2013	2012	2011	2010	2009
37	17	21	26	22
38%	23%	28,8%	28,8%	22,7%

Synthèse

	97 inscrits	89 présents	33 admissibles	16 admis
Hommes	60	53	16	7
Femmes	37	36	17	9

Les femmes ont eu, cette année encore, un taux de réussite nettement supérieur aux hommes :

- sur 36 femmes présentes, 17 étaient admissibles et 9 admises ;
- sur 53 hommes présents, 16 étaient admissibles et 7 admis.

Les résultats par année

Admis	2013	2012	2011	2010
Hommes	9	7	8	10
Femmes	7	8	8	7

A noter que, pour la deuxième année consécutive, le nombre de femmes ayant réussi la sélection dépasse celui des hommes

- S'agissant de l'âge moyen des candidats admis, celui-ci est très légèrement orienté à la baisse par rapport à 2012 mais reste, année après année, relativement stable (36 ans, contre 37 en 2012, 35 en 2011 et 36 en 2010). La réforme des conditions d'inscription à la sélection avait eu pour conséquence un rajeunissement des candidatures dès 2008 mais les effets de cette réforme s'estompent. On revient aujourd'hui à des chiffres plus proches des conditions d'avant la réforme, ce qui peut se comprendre compte tenu de l'allongement des carrières et de la possibilité de « dérouler » cette carrière dans le cadre supérieur plus tardivement.

Age des admis

	2013	2012	2011	2010
Moyen	36	37	35	36
Le plus jeune	30	30	29	30
Le plus âgé	46	41	42	43

Age moyen des candidats inscrits

2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
39,6	39,7	40	38,5	37	37	41

- En terme de répartition géographique et de nature des fonctions des admis, on peut indiquer que les candidats originaires d'Ile de France sont très nettement majoritaires, bien davantage qu'en 2012 (15 admis sur 16 en 2013 sont issus d'Ile de France et de la direction générale). On peut regretter ce profil assez uniforme des candidats admis mais il faut souligner que nombre de candidats à la sélection professionnelle rejoignent la direction générale peu avant de passer la sélection en pensant mettre davantage de chances de leur côté. Par ailleurs, comme l'a indiqué la direction générale lors de cette CAPC, les postes à la DG et à la DNRED sont discrétionnaires, ce qui constitue déjà un premier type de sélection implicite de candidats « sérieux ».

Répartition géographique des admis

	2013	2012	2011	2010
DG	10 (dont 1 Paris-Spécial et 1 détaché)	3	7	9
Ile de France	5 (dont 2 officiers de liaison)	6	4	5
Province	1	6	4	3
Outre mer	0	0	1	0

Fonctions des admis

Rédacteurs (DG)	8
Enquêteurs (DNRED)	3
Détaché (EPA Masse)	1
Fonctions Op/co (auditeur SRA)	1
Officiers de liaison (Londres et Miami)	2
Paris Spécial	1

A noter que sur 16 admis, 14 sont issus du concours externe d'inspecteur.

13 inspecteurs admis (sur 16) passaient la sélection pour la première fois (contre 3 pour la deuxième fois).

- S'agissant de la [participation au pré-stage](#) organisé par la DNRFP, celle-ci s'avère utile (chaque année, les 2/3 des admis ont suivi le pré-stage) mais pas indispensable pour autant.

En 2013, sur les 11 admis ayant effectué le pré-stage, 10 l'avaient effectué l'année de leur réussite.

	2013	2012	2011	2010
Candidats ayant effectué le pré-stage l'année de la sélection	23	15	23	23
Candidats <u>admis</u> ayant effectué le pré-stage	11	9	12	14

BULLETIN D'ADHESION
AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

***CGC-Douanes* – Immeuble TURGOT – teledoc 909
86-92 allée de Bercy 75 012 PARIS**

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____ Fonctions : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Coordonnées professionnelles :
Service : _____ Direction : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

8



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui vous informe !